



**Hugo Sigouin-Plasse**

Chef de service

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3767

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [hugo.sigouin-plasse@energir.com](mailto:hugo.sigouin-plasse@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 29 mars 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande amendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 – PHASE 2**

**Notre dossier : 312-00899**

**Dossier Régie : R-4076-2018**

---

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint l'original et quatorze exemplaires de la demande mentionnée en titre, accompagnés d'un affidavit signé par Madame Caroline Dallaire, ainsi que les pièces à son soutien.

Énergir déposera, le ou vers le 30 avril 2019 les autres pièces relatives à la seconde phase du présent dossier; Énergir ayant procédé en deux temps afin de permettre à la Régie d'entamer son étude de la présente portion du dossier dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, pour les motifs énoncés aux affidavits de Madame Josée Duhaime et de Monsieur Vincent Regnault joints à la présente, Énergir demande à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité à l'endroit des informations caviardées contenues aux pièces Énergir-H, Documents 1, 2 et 3 lesquelles sont déposées sous pli confidentiel.

Énergir dépose également une liste révisée de pièces. Comme il appert de cette liste, les pièces attendues pour le second dépôt d'avril ont été identifiées en gris. De cette manière, il sera possible pour les organismes désirant intervenir dans le cadre de la phase 2 d'avoir un aperçu de l'étendue des informations qui y seront examinées bien qu'il soit possible que certaines pièces viennent s'y ajouter.

Enfin, dans sa décision D-2018-158 (paragr. 81 et 160), la Régie demandait à Énergir de tenir dans le cadre du présent dossier une séance de travail relativement à la méthodologie retenue pour établir la prévision du besoin de pointe et au contrat d'entreposage devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019. Énergir propose à la Régie de tenir ladite séance de travail dans la première moitié du mois de mai prochain, soit suite au second dépôt de la phase 2 prévu à la fin avril, mais avant la

communication des premières demandes de renseignements afin de répondre au besoin à certaines interrogations de manière préalable. Énergir attendra donc la position de la Régie à cet effet.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Hugo Sigouin-Plasse*

Hugo Sigouin-Plasse  
HSP/mb

p. j.